

93

C

Kigali, le 01 Juin 1993

CASE NO. ICIR-98-41-7
EXHIBIT NO. DB 237A
DATE ADMITTED 1-11-2003
TENDERED BY DEFENCE
NAME OF WITNESS BACASORA

10503989

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,
Chef de la Délégation du Gouverne-
ment Rwandais.

Objet: Stratégie de
Négociation.

Monsieur le Ministre,

Nous, les membres de la "Commission
de Stratégie" mise en place par vos soins dès le début des
négociations de ce dernier round et dont les avis étaient
jusqu'ici tenus en considération pour le meilleur déroulement des
négociations, tenons à vous adresser cette lettre pour vous
exprimer notre point de vue sur la question des proportions au
sein de l'Armée Nationale et ce, après vos déclarations lors de
la Plénière conduite par le Représentant du Facilitateur le Lundi
31 mai 1993 dans l'après-midi.

Considérant que vos déclarations
au cours des négociations sont, sans appel, une fois lancées, et
qu'elles engagent les responsabilités de toute la Nation, nous
vous avions déjà demandé, au cours d'une réunion de la Commission
de Stratégie du 18 mai 1993 à laquelle vous étiez expressément
convié, de consulter la délégation que vous dirigez et surtout
le "Groupe de Stratégie" avant de céder sur les positions
antérieurement convenues. Ceci résultait de votre offre gratuite
de 1.200 places au FPR au sein de la Gendarmerie au moment où les
discussions étaient encore au niveau des principes et modalités
de l'entrée du FPR dans ce corps.

Hier encore, vous ne mesuriez pas
combien nous avons été ébahis de vous entendre déclarer devant
le Représentant du Facilitateur, devant les Observateurs et
surtout devant la Délégation du FPR que vous êtes satisfait des
propositions données par le Facilitateur sur la question des
proportions dans l'Armée, à savoir, une fourchette de 35 - 40/
60 - 65 au moment où le FPR reste intransigeant sur ses positions
des 50 %.

23617 bis

C'est dans le contexte d'harmoniser les points de vue de toute la délégation du Gouvernement que nous vous avons demandé de nous éclairer sur trois points essentiels :

- 1° Les autorités ou l'organe qui auraient changé la position du Gouvernement qui est de 33% / 67% au maximum sur la question des proportions.
- 2° La stratégie de négociation à employer maintenant que votre satisfaction de la fourchette déclarée semble ne point permettre à la délégation de présenter 35% comme le maximum à accorder au FPR. En effet, celui-ci continue à se placer au-delà des 40% dans les déclarations faites au cours de la même séance.
- 3° Les informations à diffuser par Radio Rwanda à différer compte tenu de l'ampleur de distorsion entre le maximum consenti par le Gouvernement (33%) et le minimum que vous avez accepté (35%).

Lorsque vous nous avez déclaré que les Autorités du pays étaient d'accord sur la fourchette présentée, nous avons compris que l'aval du Cabinet restreint nous était acquis pour continuer les négociations sur ce point.

Force est de constater maintenant d'après les informations requises à qui de droit par le Colonel DAGOSORA et le Prof. RUNYINYA, chacun suivant le canal approprié, qu'il n'en est rien et que votre conviction des proportions n'émane pas du Gouvernement ni du Cabinet restreint qui le représente en cette matière de négociations.

Considération faite de ce qui précède et compte tenu des procédures normales en matière de négociations, surtout lorsqu'il s'agit d'un point d'une si grande importance, nous vous demandons de requérir de toute urgence l'aval du Cabinet restreint sur votre détermination de négocier dans les fourchettes de 35-40 / 60-65 qui attribuent aux Forces de l'Armée Rwandaise un quota inférieur à ce qui avait été convenu au sein du Gouvernement. Ainsi vous aurez normalisé les procédures arrêtées pour les présentes négociations.

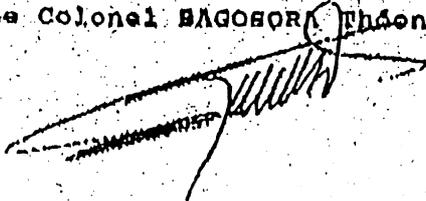
Nous ne nous engageons à continuer avec vous les négociations sur ce point que quand nous serons informés de la position du Gouvernement sur ce point en toute conformité avec vos déclarations.

Autrement, nous vous laisserons assumer seul des responsabilités du moment que vous semblez ne plus tenir compte des avis et considérations des membres de la délégation, entre autres ceux du Groupe de Stratégies des Négociations dont nous sommes membres.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération,

Pour les membres de la Commission des Stratégies,

Le Colonel BAGOBORA Théoneste.



Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Président du CND
KIGALI.
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
KIGALI.

23616 bis